Division de l'agriculture

Rapport mensuel des produits et sous-produits du lait Ontario/Manitoba

Ce document est CONFIDENTIEL une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check ❑

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom de l'exploitation *(s'il y a lieu)*

C0001

Nom de la société *(s'il y a lieu)*

C0002

Adresse *(numéro et rue)*

C0004

Ville

C0005

Province / territoire — C0006

Code postal — C0007

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

Le but de cette enquête est de produire des statistiques mensuelles sur la production et les stocks de plusieurs produits laitiers et les ventes de lait et crème de consommation.

L'information est gardée **CONFIDENTIELLE** et regroupée avec d'autres afin de fournir des statistiques utiles aux offices de commercialisation du lait, aux associations de fermiers et transformateurs, et aux agences gouvernementales.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Afin d'éviter tout dédoublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de **l'article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux d'Ontario et Manitoba.

Les données partagées seront limitées à celles des entreprises situées dans la province en question.

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

La transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique.*

Pour information seulement

Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe à Statistique Canada au plus tard le 10e jour du mois.

Vous pouvez aussi envoyer votre questionnaire par télécopieur au 1-888-883-7999.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide?
Si vous avez des questions sur cette enquête,
téléphonez sans frais au **1-800-565-1685** ou postez le tout à :
Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Centre de distribution – SC-0702
150, promenade du Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

5-5100-462.2: 2011-11-30

DIRECTIVES

Inclure la production pour le mois civil **entier**. **Ne pas** inclure le beurre remalaxé, le lait et la crème de transformation.

Les stocks doivent être fait et déclaré à la fermeture des affaires le **dernier jour ouvrable du mois**.

Inclure tous les stocks manufacturiers appartenant en propre qui sont entreposés dans vos salles d'entreposage, étagères, presses, dans un entrepôt loué, un entrepôt public, un poste de classement ou prêts à être expédiés.

Ne pas inclure les stocks détenus pour le compte de la Commission canadienne du lait.

NOTA : *Terminologie obtenues du "Cahier de Terminologie, Industrie Laitière", Direction de la Terminologie, Bureau des Traductions, Secrétariat d'État, mars 1995, 2e Édition et du Conseil national de l'industrie laitière.*

Beurre et huile de beurre	**Production (pour le mois complet)**	**Stocks (à la fin du mois)**
Beurre *Inclure le beurre salé, non-salé, fouetté, léger, de culture, doux, réduit en calories et tartinade laitière. Le beurre remalaxé et la crème de transformation NE doivent pas être considérés comme du beurre.*	C100 Kg	C300 Kg
Beurre de lactosérum	C101 Kg	C301 Kg
Huile de beurre et ghee	C102 Kg	C302 Kg
Cheddar		
TOTAL cheddar *Inclure toutes grosseurs : en bloc, caillé brassé, en grains et le cheddar utilisé dans la fabrication du fromage fondu.*	C103 Kg	C303 Kg
Parmi le total, combien est du :		
Cheddar doux (stocks seulement) *Inclure les stocks de cheddar frais mis au commerce moins de 3 mois après sa fabrication ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar doux".*		C304 Kg
Cheddar mi-fort (stocks seulement) *Inclure les stocks de cheddar vieilli de 3 à 9 mois ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar mi-fort".*		C305 Kg
Cheddar fort (stocks seulement) *Inclure les stocks de cheddar vieilli pour plus de 9 mois ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar vieilli ou fort".*		C306 Kg

Pour information seulement

Mozzarella	Production (pour le mois complet)	Stocks (à la fin du mois)
Américain régulier (27-28 % M.G.)	C131 Kg	C331 Kg
Américain léger (17-20 % M.G.)	C132 Kg	C332 Kg
Italien régulier (22-24 % M.G.)	C133 Kg	C333 Kg
Italien léger (15 % M.G.)	C134 Kg	C334 Kg
Autre mozzarella	C130 Kg	C330 Kg
Fromages autres que le cheddar et mozzarella		
Total des autres variétés	C109 Kg	C309 Kg
Bakers	C200 Kg	
Bocconcini	C201 Kg	
Brie	C225 Kg	
Brick	C202 Kg	
Caciocavallo	C203 Kg	
Camembert	C226 Kg	
Casata	C204 Kg	
Colby	C205 Kg	
Fromage à la crème	C206 Kg	
Edam	C207 Kg	
Emmental	C208 Kg	
Farmer's	C209 Kg	

Pour information seulement

Fromages autres que le cheddar et mozzarella (suite)	Production (pour le mois complet)
Feta	C210 Kg
Friulano	C211 Kg
Gouda	C212 Kg
Havarti	C213 Kg
Marble	C214 Kg
Monterey Jack	C215 Kg
Parmesan	C216 Kg
Pizza *Déclarez les fromages, autre que mozarrella, qui peuvent servir à garnir les pizzas.*	C217 Kg
Provolone	C218 Kg
Ricotta	C219 Kg
Romano	C220 Kg
Écrémé	C221 Kg
Suisse	C222 Kg
Fromage en grains *Déclarez les fromages en grains autres que cheddar.*	C224 Kg
Autres (spécifiez) :	
	C223 Kg
	C223 Kg
	C223 Kg
	C223 Kg
	C223 Kg

Pour information seulement

Autres produits	Production (pour le mois complet)	Stocks (à la fin du mois)
Fromage fondu *Inclure le fromage fondu, la préparation de fromage fondu, le fromage fondu à tartiner fabriqués à partir du cheddar ou d'autres fromages.*	C155 Kg	C355 Kg
Fromage Cottage (à grains et à la crème)	C168 Kg	
Yogourt *Ne pas inclure le yogourt liquide et fruits ou additifs.*	C169 Kg	
Crème sure (régulière et légère)	C186 Kg	
Produits concentrés		
Lait concentré (lait entier évaporé)	C156 Kg	C356 Kg
Lait concentré sucré (lait entier condensé)	C157 Kg	C357 Kg
Lait écrémé concentré (lait écrémé évaporé)	C158 Kg	C358 Kg
Lait concentré sucré écrémé (lait écrémé condensé)	C159 Kg	C359 Kg
Lait partiellement écrémé concentré (2 %) (lait évaporé partiellement écrémé (2 %))	C160 Kg	C360 Kg
Poudre de lait écrémé (instantanée inclue)	C162 Kg	C362 Kg
Poudre de lait	C164 Kg	C364 Kg
Poudre de babeurre	C165 Kg	C365 Kg
Poudre de lactosérum	C166 Kg	C366 Kg
Autres (spécifiez) :	C167 Kg	C367 Kg

Pour information seulement

Produits congelés	Production
Total, préparation crème glacée	C174 L
Crème glacée molle (plus de 5 % M.G.) (préparation seulement)	C172 L
Crème glacée dure (plus de 5 % M.G.) (préparation seulement)	C173 L
Crème glacée dure (plus de 5 % M.G.) (congelé seulement)	C373 L
Préparation pour yogourt glacé mou (préparation seulement)	C175 L
Préparation pour yogourt glacé dur (préparation seulement)	C176 L
Préparation pour lait glacé (moins de 5 % M.G.) (préparation seulement)	C177 L
Préparation pour lait frappé (préparation seulement)	C178 L
Sorbet (congelé seulement)	C179 L
Glaces à l'eau (congelé seulement)	C180 L
Autres (spécifiez) :	C181 L

Pour information seulement

La présente section porte sur le lait et la crème de consommation que votre usine traite et conditionne pour la vente dans votre province. Ne pas inclure la crème crue expédiée aux autres usines de transformation pour le conditionnement sous forme de crèmes de consommation.

Ventes de lait et de crème	Ventes
Lait homogénéisé (3,25 % M.G. +)	C400 L
Lait à 2 % (1,9 % à 2,1 % M.G.)	C401 L
Lait à 1 % (0,9 % à 1,1 % M.G.)	C402 L
Lait écrémé (moins 0,3 % M.G.)	C403 L
Babeurre	C404 L
Lait au chocolat ou Breuvage au chocolat	C405 L
Crème à céréale (10,0 % à 15,9 % M.G.)	C406 L
Crème de table (16,0 % à 31,9 % M.G.)	C407 L
Crème à fouetter (32,0 % M.G.)	C408 L
Lait de poule	C409 L
Autres (spécifiez) :	C4103 L

Pour information seulement

Nom	Numéro de Téléphone	Date
C0026	C0017	C0015 A A A A M M J J

Merci de votre coopération.